

## Compte rendu de séance

### Séance du 30 juillet 2020

L'an 2020 et le 30 juillet à 18 heures 00 minute, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion des Halles, place des Droits de l'Homme à Carhaix sous la présidence de TROADEC Christian PRESIDENT

**Présents** : M. TROADEC Christian, PRESIDENT,

Mmes : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, COLLOBERT Isabelle, KERFERS Jocelyne, BERNARD Danie, MOISAN Viviane, LE GUEN Annie

MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Jo, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, YVINEC Jérôme, QUILTU Jacques, NEDELLEC Philippe, URIEN Patrick, GALGUEN Mickaël, FEAT Samuel, COTTY Stéphane, GOUBIL Didier, LE FER Etienne, LE LOUARN Eric, LE MOROUX Cédric, LESCOAT Honoré

Absent(s) ayant donné procuration : COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, KERDRAON Anne-Marie à BERNARD Jo, Isabelle LE GUERN à YVINEC Jérôme, LE CAM Alain à MOISAN Viviane, LE BIHAN Erwan à LE LOUARN Eric, BOULANGER Vincent à COTTY Stéphane

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil communautaire : 33
- Présents : 26 puis 27

**Date de la convocation** : 24/07/2020

**Date d'affichage** : 24/07/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

le : 31/07/2020

et publication ou notification

du : 31/07/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : LE GUEN Annie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Approbation du PV du conseil communautaire du 11 juillet 2020 et du PV du conseil communautaire du 18 juillet 2020, à l'unanimité (31 voix)

#### 1. Participations, subventions et adhésions 2020

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Le conseil est invité à se prononcer sur les concours divers, subventions, participations et adhésions pour l'année 2020 :

Compte 6281 – concours divers – cotisations

Divers	Année 2019	Propositions année 2020
ALECOB	4 679, 10 €	4 679, 10 €

AMF – Association des Maires de France	973, 68 €	967, 07 €
ADCF- Association Des Communautés de France	1 706, 36 €	1 695, 54 €
Mission Locale Centre Ouest Bretagne (insertion professionnelle)	17 374, 46 €	17 402, 48 €
Pays Centre Ouest Bretagne- PETR (3 € X 15 597 hbt pop. n-3 + une cotisation ICOB de 0.18 €/hbts de 2 807.46 €)	49 598, 46 €	49 598, 00 €
Participation statutaire de fonctionnement 2020-MEGALIS	1 200, 00 €	1 200, 00 €
Contribution annuelle bouquet services numériques - MEGALIS	5 040, 00 €	6 000, 00 €
Institut de Locarn	600, 00 €	300, 00 €
Office de la langue bretonne	1 500, 00 €	1 500, 00 €
SESAM Oxyjeunes	300, 00 €	-

Habitat	Année 2019	Propositions année 2020
ADIL- Association D'Information sur le Logement	4 999.00 €	4 999, 00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'Habitat	200.00 €	200, 00 €
AGIR- Assoc° Gestion Indépendante Réseaux transport public	2 400.00 €	2 400, 00 €
Plateforme OuestGo Adhésion pour accès au service	750.00 €	625, 00 €
Association EHOP contribution plateforme covoiturage Ouest Go	1 400.00 €	5 600, 00 €

Tourisme	Année 2019	Propositions année 2020
OTB Offices de tourisme de Bretagne	225, 00 €	225, 00 €
Fédération départementale des Offices de Tourisme du Finistère	465, 00 €	465, 00 €
Offices de Tourisme de France	384, 75 €	384, 75 €

Musique	Année 2019	Propositions année 2020
Fédération Française de l'enseignement musical	200, 00 €	200, 00 €

Enfance/ jeunesse	Année 2019	Propositions année 2020
Association des Ludothèques Françaises	70, 00 €	70, 00 €
TOTAL CONCOURS DIVERS ET COTISATIONS	94 062.81 €	98 510.94 €

Compte 657 – subventions de fonctionnement et participations diverses

Enfance/ jeunesse	Année 2019	Propositions année 2020
Production Préparons Demain	1 000, 00 €	1 000, 00 €

Tourisme Manifestations touristiques	Année 2019	Propositions année 2020
Comité de piste du COB/4 à 5 épreuves sur le vélodrome	1 200, 00 €	-

Economie	Année 2019	Propositions année 2020
Association Massé Trévidy projet Mobil'cob d'achat d'un véhicule	3 000, 00 €	-
Pôle économique et social du C.O.B. adesk	1 560, 00 €	1 560, 00 €

Divers	Année 2019	Propositions année 2020
Entretien des chemins de randonnées association Hent Glas Treffrin (convention allant du 21 juin 2019 au 20 juin 2022)	600, 00 €	600, 00 €
Projet coopératif orthophotographie	355, 60 €	355, 60 €
<b>Rés'AgriCentre</b> (Comité de développement des agriculteurs du Poher) :	3 200, 00 €	3 700, 00 €

- organisation du Comice agricole (dont 500€ reversé au syndicat de l'élevage)	10 675, 00 €	15 250, 00 €
- bourses JA et comice agricole (10 bourses x 1 525 €) + frais gestion 60€/ dossiers	420, 00 €	600, 00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>22 010, 60 €</b>	<b>23 065, 60 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité (31 voix), les participations, subventions et adhésions 2020.**

## 2. Comptes de gestion 2019

*Rapporteur : Jacques QUILTU*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

**Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2019 mettent en évidence des résultats conformes aux comptes administratifs.**

### **Budget général**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 9 758 992, 68 €  
Recettes : 11 004 892, 19 €  
Soit un excédent de 1 245 899, 51 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 739 172, 15 €  
Recettes : 5 813 082, 74 €  
Soit un solde positif de 73 910, 59 €

### **Budget collecte des déchets**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 157 749, 63 €  
Recettes : 2 126 784, 76 €  
Soit un déficit de - 30 964, 87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 263 529, 12 €  
Recettes : 722 443, 42 €  
Soit un solde positif de 458 914, 30 €

### **Budget SPANC**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 80 105, 86 €  
Recettes : 79 618, 36 €  
Soit un déficit de - 487, 50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 641, 90 €  
Recettes : 11 318, 18 €  
Soit un solde positif de 10 676, 28 €

### **Budget transport**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 501 242, 34 €

Recettes : 1 639 456, 39 €  
Soit un excédent de 138 214, 05 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 698 401, 02 €  
Recettes : 646 011, 69 €  
Soit un solde négatif de - 52 389, 33 €

#### **Budget Z.A. KERHERVE EST**

Section de fonctionnement :  
Dépenses : 19 803, 00 €  
Recettes : 19 803, 00 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 1 052 579, 66 €  
Recettes : 1 052 579, 66 €

#### **Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST**

Section de fonctionnement :  
Dépenses : 21 837, 65 €  
Recettes : 21 837, 65 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 905 597, 16 €  
Recettes : 905 597, 16 €

#### **Budget Z.A. METAIRIE NEUVE**

Section de fonctionnement :  
Dépenses : 33 666, 15 €  
Recettes : 33 666, 15 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 97 134, 45 €  
Recettes : 97 134, 45 €

Les comptes de gestion 2019 ont été présentés à la commission des finances et au bureau communautaire le 23 juillet 2020.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2019 du trésorier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte à la majorité (19 voix pour et 12 abstentions : LE FER Etienne, COTTY Stéphane, BERNARD Danie, BOULANGER Vincent, GALGUEN Mickaël, LE MOROUX Cédric, LE GUEN Annie, LE LOUARN Eric, LE BIHAN Erwan, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques) URIEN Patrick) les Comptes de Gestion pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.**

*Arrivée de Mme Viviane MOISAN, porteuse du pouvoir de M. Alain LE CAM*

### **3. Comptes administratifs 2019 – Documents annexés (à voter au plus tard le 31 juillet au lieu du 30 juin)**

*Rapporteurs : Jacques QUILTU, Didier GOUBIL, Jacqueline MAZEAS*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Conformément à l'article L. 121-14 du CGCT dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée délibérante élit son Président. Le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Le conseil communautaire sera invité à élire son Président pour le vote des comptes administratifs.

Le rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire le 23 juillet 2020.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs 2019 de Poher communauté. Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

### **Budget général**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	9 758 992, 68 €
Recettes :	11 004 892, 19 €
Soit un excédent de	1 245 899, 51 €

Section d'investissement :

Dépenses :	5 739 172, 15 €
Recettes :	5 813 082, 74 €
Soit un solde positif de	73 910, 59 €

### **Budget collecte des déchets**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	2 157 749, 63 €
Recettes :	2 126 784, 76 €
Soit un déficit de	- 30 964, 87 €

Section d'investissement :

Dépenses :	263 529, 12 €
Recettes :	722 443, 42 €
Soit un solde positif de	458 914, 30 €

### **Budget SPANC**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	80 105, 86 €
Recettes :	79 618, 36 €
Soit un déficit de	- 487, 50 €

Section d'investissement :

Dépenses :	641, 90 €
Recettes :	11 318, 18 €
Soit un solde positif de	10 676, 28 €

### **Budget transport**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 501 242, 34 €
Recettes :	1 639 456, 39 €
Soit un excédent de	138 214, 05 €

Section d'investissement :

Dépenses :	698 401, 02 €
Recettes :	646 011, 69 €
Soit un solde négatif de	- 52 389, 33 €

### **Budget Z.A. KERHERVE EST**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	19 803, 00 €
Recettes :	19 803, 00 €

Section d'investissement :  
 Dépenses : 1 052 579, 66 €  
 Recettes : 1 052 579, 66 €

#### **Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST**

Section de fonctionnement :  
 Dépenses : 21 837, 65 €  
 Recettes : 21 837, 65 €

Section d'investissement :  
 Dépenses : 905 597, 16 €  
 Recettes : 905 597, 16 €

#### **Budget Z.A. METAIRIE NEUVE**

Section de fonctionnement :  
 Dépenses : 33 666, 15 €  
 Recettes : 33 666, 15 €

Section d'investissement :  
 Dépenses : 97 134, 45 €  
 Recettes : 97 134, 45 €

**Après débat, le Président s'étant retiré et Madame Jacqueline MAZEAS, 1ère Vice-présidente, ayant été élue Présidente de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité (19 voix pour et 13 abstentions : LE FER Etienne, COTTY Stéphane, BERNARD Danie, BOULANGER Vincent, GALGUEN Mickaël, LE MOROUX Cédric, BOUSSARD Laure, LE GUEN Annie, LE LOUARN Eric, LE BIHAN Erwan, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques, URIEN Patrick) les comptes administratifs 2019 de Poher communauté.**

#### **4. Affectation des résultats 2019**

*Rapporteurs : Jacques QUILTU, Didier GOUBIL*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

#### **Budget général**

**A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté les résultats suivants :**

- un excédent de fonctionnement de 1 245 899, 51€, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,

- un solde d'investissement positif de 73 910, 59€ qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

**Il faut ajouter à ces résultats, la ventilation des excédents de fonctionnement et d'investissement issue de la dissolution du Syndicat Mixte pour le développement du centre Finistère « Pays Touristique » (arrêté préfectoral du 29 avril 2020).**

- un excédent de fonctionnement de 4 802, 49 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,

- un solde d'investissement positif de 7 366, 04 € qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

CA 2019	RESULTAT DES CA 2018	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNE MENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
------------	----------------------------	---	--------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---

BP POHER COM						BUDGET PRINCIPAL Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	- 862 596, 36 €		573 441, 62 €	- 673 420,13 €	+ 673 420,13 €	73 910, 59 €
FONCT	1 385 144, 42 €	919 000 €	1 245 899, 51 €			1 245 899,51 €

RESULTATS 2019 A AFFECTER CA Budget principal Poher communauté et CA Budget Syndicat mixte	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 BUDGET PRINCIPAL Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 SYNDICAT MIXTE PAYS TOURISTIQUE Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat	RESULTATS 2019 A AFFECTER MONTANT GLOBAL Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	73 910, 59 €	7 366, 04 €	<b>81 276, 63 €</b>
FONCTIONNEMENT	1 245 899,51 €	4 802, 49 €	<b>1 250 702, 00 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	1 250 702, 00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	1 250 702, 00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0, 00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001)

81 276, 63 €

Cette proposition d'affectation de résultats a été présentée à la commission des finances et au bureau communautaire le 23 juillet 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), l'affectation des résultats 2019 pour le budget principal.**

#### Budget collecte des ordures ménagères

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de - **30 964, 87 €**, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,

- un solde d'investissement positif de **458 914, 30 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	650 783, 75€		- 191 869, 45 €	-	-	458 914, 30 €
FONCT	- 39 779, 20€	-	8 814, 33 €			- 30 964, 87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Affectation prioritaire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 30 964, 87 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) 458 914, 30€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), l'affectation des résultats 2019 pour le budget de collecte des ordures ménagères.**

### Budget transport

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de **138 214, 05 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement négatif de **-52 389, 33 €** qu'il est proposé de reprendre en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SECTION DE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE
--	------------------	---------------------------	-----------------------------	------------------------	-----------------------------	------------------------

		FONCTIONNEMENT				L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	-190 035, 28€		137 645, 95 €	-	-	-52 389, 33 €
FONCT	53 226, 86€	-	84 987, 19 €			138 214, 05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019		
Affectation prioritaire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0, 00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		138 214, 05 €
Total affecté au c/ 1068 :		-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		-

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) - 52 389, 33 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), l'affectation des résultats 2019 pour le budget transport.**

### Budget SPANC

A la clôture de l'exercice 2019, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de - **487, 50 €**, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de **10 676, 28 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	8 478, 54€		2 197, 74 €	-	-	10 676, 28 €
FONCT	- 25 250, 24€	-	24 762, 74 €			- 487, 50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		-
Total affecté au c/ 1068 :		-
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		- 487, 50 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) 10 676, 28 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), l'affectation des résultats 2019 pour le budget SPANC.**

## 5. Décision modificative n°1 du budget principal 2020

Rapporteur : Jacques QUILTU

Technicien référent : Anna BOUVIER

En section d'investissement, il était inscrit provisoirement aux comptes D001 et R1068, respectivement - **475 000 €** et de **955 000 €**. En réalité les résultats sont de **81 276, 63 €** et de **1 250 702 €**. Il convient alors de supprimer les crédits inscrits au compte D001 de 475 000 € et d'augmenter les comptes R001 et R1068 de 81 276, 63 € et de 295 702 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer de 851 978, 63 € le montant de l'emprunt au compte R1641.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
Compte	Libellé	Montant
D001	Solde d'exécution d'investissement négatif reporté 2019	- 475 000, 00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>- 475 000, 00 €</b>
<b>Recettes</b>		
Compte	Libellé	Montant
R001	Solde d'exécution d'investissement positif reporté 2019	+ 81 276, 63 €
R1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 295 702, 00 €
R1641	Emprunts et dettes assimilées	- 851 978, 63 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>- 475 000, 00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°1 du budget principal de Poher communauté qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

## 6. Décision modificative n°1 du budget de collecte des déchets ménagers et assimilés 2020

Rapporteur : Didier GOUBIL

Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2020, il était inscrit provisoirement aux comptes D002 et R001, respectivement **116 000 €** et **449 000 €**. En réalité les résultats sont de **- 30 964, 87 €** et de **458 914, 30 €**. Il convient alors de diminuer le compte D002 de 85 035, 13 € et d'augmenter le compte R001 de 9 914, 30 €.

Afin d'équilibrer le budget, en section de fonctionnement, il est proposé de diminuer le compte R7331 « Recettes de TEOM » de 85 035, 13 € et en investissement d'augmenter le compte D2188 « Autres immobilisations corporelles » de 9 914, 30 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D002	Déficit de fonctionnement reporté de 2019	- 85 035, 13€	R7331	Recette de TEOM	- 85 035, 13€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>- 85 035, 13€</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>- 85 035, 13€</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D2188	Autres immobilisations corporelles	+ 9 914, 30€	R001	Solde d'exécution d'investissement positif reporté 2019	+ 9 914, 30€
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+ 9 914, 30€</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+ 9 914, 30€</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°1 du budget de collecte des déchets ménagers et assimilés 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

## 7. Décision modificative n°1 du budget Transport 2020

Rapporteur : Jacques QUILTU

Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2020, il était inscrit provisoirement aux comptes D001 et R002, respectivement - 31 000€ et 16 000 €. En réalité les résultats sont de **- 52 389, 33 €** et de **138 214, 05 €**. Il convient alors de d'augmenter le compte D001 de 21 389, 33 € et le compte R002 de 122 214, 05 €.

Il faut également augmenter le compte D6572 « Subvention d'équipement aux personnes privées » de 5 000 € suite à la décision de bureau du 25 juin 2020 d'affecter une enveloppe supplémentaire de 5000 € pour l'acquisition des vélos à assistance électrique.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte D611 « Sous-traitance générale » de 117 214, 05 € et de diminuer -21 389.33 € le compte D2182 « Matériel de transport » de 21 389, 33 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D6572	Subvention d'équipement personnes privées	+ 5 000, 00 €	R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2019	+ 122 214, 05 €
D611	Sous-traitance générale	+ 117 214, 05 €			
Total dépenses de fonctionnement		+ 122 214, 05 €	Total recettes de fonctionnement		+ 122 214, 05 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Compte	Libellé	Montant
D001	Solde négatif d'investissement reporté	+ 21 389,33€
D2182	Matériel de transport	- 21 389,33€
Total dépenses d'investissement		0,00€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°1 du budget transport 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

#### 8. Décision modificative n°2 du budget Transport 2020

Rapporteur : Jacques QUILTU

Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2020, il manque 5 000 € sur le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour réaliser les remboursements liés au Covid 19. Il convient alors d'augmenter ce compte de 5 000 €.

1111

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte D6066 « Carburants » du même montant.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 5 000, 00 €
D6066	Carburants	- 5 000, 00 €
Total dépenses de fonctionnement		0, 00 €

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°2 du budget transport 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

#### 9. Décision modificative n°1 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020

Rapporteur : Didier GOUBIL

Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2020, il était inscrit provisoirement aux comptes D002 et R001, respectivement - 21 266 € et de 8 478, 54 €. En réalité **les résultats sont de - 487, 50 € et de 10 676, 28 €**. Il convient alors de diminuer les comptes D002 de 20 778, 50 € et R001 de 2 197, 74 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte 748 « Autres subventions d'exploitation » de 20 778, 50 € et d'augmenter le compte D2181 « installations générales » de 2 197, 74 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D002	Déficit de fonctionnement reporté de 2019	- 20 778,50€	R748	Autres subventions d'exploitation	- 20 778,50€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>- 20 778,50€</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>- 20 778,50€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D2181	Installations générales	+ 2 197, 74 €	R001	Solde négatif d'investissement reporté	+ 2 197, 74 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+ 2 197, 74 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+ 2 197, 74 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°1 du budget du SPANC 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

10. Décision modificative n°1 du budget de Kerhervé 2020

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Au budget 2020, le compte 1641 « remboursement du capital de la dette » a été omis. Il convient de régulariser et d'inscrire 28 150 € sur ce compte.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte 168751 « GFP de rattachement » du même montant.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D1641	Emprunts en euros	+ 28 150, 00 €	R168751	GFP de rattachement	+ 28 150, 00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+ 28 150, 00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+ 28 150, 00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°1 du budget de Kerhervé 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

11. Décision modificative n°1 du budget de Kervoasdoué Ouest 2020

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Au budget 2020, le compte 1641 « remboursement du capital de la dette » a été omis. Il convient de régulariser et d'inscrire 45 750 € sur ce compte.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte 168751 « GFP de rattachement » du même montant.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D1641	Emprunts en euros	+ 45 750, 00 €	R168751	GFP de rattachement	+ 45 750, 00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+ 45 750, 00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+ 45 750, 00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la décision modificative n°1 du budget de Kervoasdoue ouest 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

### 12. Rapport annuel des acquisitions et cessions immobilières 2019 - information

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

En application de l'article L2241-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à connaître le bilan des cessions et des acquisitions immobilières de l'année 2019.

Ce rapport qui est une annexe obligatoire du compte administratif est le suivant :

#### BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TERRAINS OU BATIMENTS EN 2019

- ACQUISITIONS : Pas d'acquisitions en 2019
- CESSIONS : Pas de cessions en 2019

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Le conseil communautaire a pris acte de ce rapport.**

### 13. Transport scolaire (service en régie communautaire) - Proposition d'annuler la facturation aux usagers pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2019-2020

*Rapporteur : Jacques QUILTU*

*Techniciens référents : BOUVIER Anna - Lena BOURHIS*

L'épidémie de covid-19 a entraîné la fermeture des établissements scolaires au 16 mars 2020. De fait les services inhérents, dans notre cas, le transport scolaire s'est arrêté. La réouverture des établissements scolaires s'est opérée progressivement depuis le 11 mai 2020 de manière aléatoire et limitée. Les familles pouvaient sur la base du volontariat envoyer leurs enfants ou non à l'école. Dans cette optique, les transports scolaires ont opéré sur toute la période mais la fréquentation a été faible, parfois nulle.

Aujourd'hui de nombreuses familles sollicitent les services de Poher communauté pour obtenir un remboursement ou une annulation de la facturation du trimestre 3.

La perte de recettes est estimée pour Poher communauté à 15 715, 56 € pour le 3<sup>ème</sup> trimestre. Il est proposé de rembourser le 3<sup>ème</sup> trimestre aux familles ayant déjà payé une année entière et d'annuler la facturation du 3<sup>ème</sup> trimestre pour celles qui payaient au trimestre. Un courrier précisant les modalités de remboursement/d'annulation pourrait être envoyé à chaque famille.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide :**

- › **De retenir l'annulation de la facturation du 3<sup>ème</sup> trimestre pour le transport scolaire**

**14. Ecole de musique - Proposition d'annuler la facturation aux usagers pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019-2020**

*Rapporteur : Jacques QILTU*

*Technicien référent : BOUVIER Anna*

Durant la période de confinement, l'école de musique a dû fermer ses portes. Les professeurs se sont cependant mobilisés afin de conserver -dans la mesure du possible- un lien avec les élèves. A cet effet ils ont utilisé de nouveaux outils d'enseignement à distance. Cette continuité pédagogique a été maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ces enseignements à distance ne peuvent néanmoins pas prétendre à se substituer à un réel face à face pédagogique. Les cours n'ayant pas été assurés depuis le 16 mars 2020 et ne reprenant qu'à la rentrée de septembre, il est proposé d'annuler la facturation pour cette période. La perte de recette pour Poher communauté est estimée à 31 116 € pour la période du 17 mars au 30 juin 2020.

Aujourd'hui de nombreuses familles sollicitent les services de Poher communauté pour obtenir un remboursement ou une annulation de la facturation du trimestre 3.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide :**

- › **De retenir l'annulation de la période de facturation du 17 mars au 30 juin 2020 pour l'école de musique. Les élèves ayant déjà payé l'année scolaire entière seront remboursés pour cette période.**

**15. Espace Aqualudique du Plijadour – Proposition de remboursement ou de report des cours de natation aux usagers pour la période de fermeture de l'espace aqualudique (3<sup>ème</sup> trimestre 2020)**

*Rapporteur : Jacques QILTU*

*Technicien référent : BOUVIER Anna*

Durant la période de confinement, l'espace aqualudique du Plijadour a dû fermer ses portes. Certains usagers avaient réglé des cours de natation correspondant à la période de fermeture, et n'ont pu en profiter du fait de la crise sanitaire. Aujourd'hui certaines familles sollicitent les services de Poher communauté pour obtenir un remboursement des frais avancés ou un report des cours.

La perte de recette pour Poher communauté est estimée à 7 500 € pour la période du 17 mars au 30 juin 2020.

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 25 mars il a déjà été proposé aux familles de rembourser les prestations non réalisées du montant correspondant ou d'effectuer un report de la carte ultérieurement.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide :**

- › **De retenir cette possibilité de remboursement ou de report des cours de natation, pour toute la période du troisième trimestre 2020.**

16. Proposition de réduction de la redevance spéciale 2020 pour les administrations, les écoles et les entreprises qui produisent plus de 1 400 litres de déchets par semaine suite à la non collecte des déchets durant la période de confinement

Rapporteur : Didier GOUBIL

Technicien référent : BOUVIER Anna

Suite à l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, la plupart des établissements (écoles, administration, entreprises) soumis à la redevance spéciale ont subi une fermeture obligatoire et leurs déchets n'ont pas été collectés. La Redevance Spéciale Ordures Ménagères étant mise en place en contrepartie d'un service, elle doit être proportionnée au service rendu, nous devons donc être en mesure de proposer un ajustement.

Pour mémoire, le calcul de la redevance spéciale tient compte d'un nombre de semaine d'utilisation du service par an, le mode de calcul est le suivant :

**RS=Poids moyen hebdomadaire\*Nombre de semaines d'utilisation du service\*tarif à la tonne**

Pour les établissements scolaires le nombre de semaine d'utilisation du service arrêté par an est de 35 semaines, pour les entreprises et les administrations il est de 52 semaines.

Pour les écoles, il est proposé d'ajuster le nombre de semaine d'utilisation du service en fonction du nombre de semaine de fermeture obligatoire :

- Ecoles primaires et maternelles : fermeture obligatoire du 9 mars au 11 mai, soit une diminution de 9 semaines sur 35
- Collèges : fermeture obligatoire du 9 mars au 18 mai, soit une diminution de 10 semaines sur 35
- Lycée : fermeture obligatoire du 9 mars au 2 juin, soit une diminution de 12 semaines sur 35

Pour les entreprises et les administrations, la fermeture obligatoire concernait les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays. Les entreprises et les administrations n'ont donc pas toutes été fermées sur des périodes similaires. Il est donc proposé de conditionner l'ajustement de la R.S.O.M. à une demande écrite de ces entreprises et administrations. Afin de pouvoir bénéficier de cette exonération, elles devront également répondre aux critères suivants :

- fermeture minimum d'un mois,
- aucune activité en présentiel durant la fermeture,
- l'activité doit avoir débuté avant le 1<sup>er</sup> mars 2020,
- l'entreprise ne doit pas être en liquidation judiciaire au 1<sup>er</sup> mars 2020.

L'abattement serait calculé en fonction de la durée effective d'ouverture.

Exemple : Une entreprise a une moyenne de levée hebdomadaire de 0.50 tonnes et un tonnage annuel normalement de 0.5 x 52 semaines, soit de 26 tonnes à 254.50€ la tonne. Elle aurait dû payer pour l'année 6 617 €. Comme, elle a fermé du 16 mars au 11 mai 2020 soit 8 semaines de fermeture, la facture de RSOM est calculée au prorata soit 0.5 x (52 semaines - 8 semaines), soit 22 tonnes à 254.50 € la tonne, elle paierait finalement 5 599 € pour l'année, soit un abattement de 1 018 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide de réduire la redevance spéciale 2020 pour les administrations, les écoles et les entreprises qui produisent plus de 1 400 litres de déchets par semaine suite à la non collecte des déchets durant la période de confinement.**

**Pour les établissements scolaires, la réduction sera faite automatiquement par les services lors du calcul, pour les entreprises et administrations, elle sera faite sur demande écrite de l'établissement remplissant les conditions demandées.**

## 17. Achat d'un regarnisseur mis à disposition pour les communes- Grille tarifaire

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX

Technicien référent : Anna BOUVIER / Cécile COJEAN-THEPAULT

En avril 2020, Poher Communauté a passé commande d'un regarnisseur, machine permettant de regarnir en semence les pelouses, pour un coût de 18 000€.



Cette machine permet de regarnir les terrains en herbe tels que les terrains de foot, rugby mais également de regarnir ou faire des pelouses autour d'infrastructures, bâtiments publics.

Cette machine doit être utilisée soit après une opération de défeutrage pour les terrains de sport, soit sur un terrain à nu pour des pelouses à créer. Le service espaces verts de Poher Communauté dispose déjà d'une tondeuse amazone pouvant défeutrer les pelouses. Pour les terrains sportifs, l'idéal est de faire un défeutrage puis un regarnissage à la suite.

Ainsi, la Ville de Carhaix a déjà prévu de l'utiliser avant l'été 2020. La commune de Poullaouën va également pouvoir l'utiliser pour les deux terrains de football.

**En utilisant cette machine, il n'est pas nécessaire d'utiliser des engrais désherbants ou autres pesticides pour empêcher le développement des mauvaises herbes. Les actions mécaniques s'y substituent parfaitement. La qualité des sols va en être grandement améliorée ainsi que la qualité des eaux souterraines. Pour les communes qui ne le sont pas encore, elles pourront passer en zéro phyto sur les espaces sportifs.**

Il avait été proposé dans un premier temps lors du bureau communautaire du 7 mai 2020 que le regarnisseur serait prêté gratuitement aux communes, cependant cette solution n'est pas envisageable pour des raisons d'assurance du matériel. Il faut donc que ce soit le personnel de Poher communauté qui réalise la prestation.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 juillet 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide d'appliquer les tarifs suivants :**

- tarif prestation de regarnissage
- forfait 1/2 journée : 338.4€ TTC

4h\*29.5 € HT/h pour la main d'oeuvre = 118 €.

4h\*18.5€ HT/h pour la tondeuse/micro tracteur = 74 €

4h\*20€ HT/h pour le regarnisseur = 80 €

10 € de forfait déplacement

soit 282 € HT soit 338.4 € TTC.

Le tarif proposé pour le défeutrage reste inchangé.

Tarifs de prestation par Poher Communauté	
Défeutrage	192 € la demi-journée avec la tondeuse amazone (29,50€/heure + location tondeuse 18,50€/heure)

## 18. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du prélèvement entre l'EPCI et les communes membres au titre de l'année 2020

Rapporteur : Jacques QUILTU

Technicien référent : Anna BOUVIER

**Poher Communauté a reçu notification de la part de la Préfecture de fiches d'informations relatives :**

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal du prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales,
- aux données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et dérogatoire.

Il existe différentes modalités de répartition possible (de droit ou dérogatoire).

### Le Prélèvement

La contribution est établie en fonction d'un indice synthétique de prélèvement composé à :

- 75% de l'écart relatif de son potentiel financier agrégé (PFiA) par habitant à 0,9 fois le PFiA moyen par habitant (PFiA par habitant de l'ensemble intercommunal : 845, 81 et PFiA/hab moyen métropole + DOM 641,92 en 2020)
- et à 25% de l'écart relatif de son revenu par habitant au revenu par habitant moyen (12 428, 24 en 2020, 12 104, 59 en 2019, 11903, 70 € en 2018, 13 696,38 € en 2017 contre 11 666,30 € en 2016), et multiplié par sa population.

L'indice synthétique de prélèvement de l'ensemble intercommunal est donc de 0.304036 en 2020, 0.305356 en 2019 contre 0.249313 en 2018, 0,198395 en 2017 et 0,152596 en 2016).

Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national (soit 641, 92 en 2020, 628, 99 en 2019 contre 619,88 € en 2018 et 617,61 € en 2017).

Pour 2020, le prélèvement sur l'ensemble intercommunal s'élève à 625 902 € contre 627 300 € en 2019, 509 682 € en 2018, 422 083 € en 2017 et 311 484 € en 2016.

### La répartition

La répartition de droit commun du prélèvement s'applique en l'absence d'une délibération décidant d'une répartition dérogatoire pouvant être prise dans un délai de deux mois à compter de la notification. Chaque année, le conseil communautaire peut décider de modifier (ou non) le type de répartition appliquée l'année précédente.

La répartition de droit du prélèvement s'effectue :

- entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale
- entre les communes membres en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes

**Pour 2020, la répartition entre l'EPCI et ses communes membres est la suivante. Globalement la contribution diminue de 16 461 € par rapport à 2019.**

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Solde de droit commun	Ecart entre 2019 et 2020
<b>Part EPCI</b>	-269 934 €	188 302 €	- 81 632 €	- 6 876 €

<b>Part communes membres</b>	-355 968 €	248 317 €	-107 651 €	- 9 585 €
<b>TOTAL 2020</b>	<b>-625 902 €</b>	<b>436 619 €</b>	<b>-189 283 €</b>	<b>- 16 461 €</b>

Pour mémoire en 2019, le conseil communautaire avait opté pour la solution de droit commun. Le conseil communautaire est appelé à opter pour l'une des trois solutions présentées ci-dessous :

1) *Le droit commun*

Cette répartition fixée selon le dispositif légal est la suivante :

Communes	2019			2020			2020
	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	SOLDE	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	SOLDE	Ecart entre 2019 et 2020
MOUSTOIR	-11 475 €	11 777 €	302 €	-11 492 €	12 418 €	926 €	+ 624 €
PLEVIN	-11 731 €	16 205 €	4 474 €	-11 555 €	16 858 €	5 303 €	+ 829 €
TREFFRIN	-7 947 €	11 229 €	3 282 €	-7 904 €	11 347 €	3 443 €	+ 161 €
TREOGAN	-1 805 €	1 970 €	165 €	-1 801 €	2 135 €	334 €	+ 169 €
CARHAIX	-210 473 €	84 721,00	-125 752 €	-209 440 €	87 595,00	-121 845 €	- 3 907 €
CLEDEN-POHER	-20 408 €	19 470,00	- 938 €	-20 513 €	20 727,00	214 €	+ 1 152 €
KERGLOFF	-14 367 €	17 064,00	2 697 €	-14 167 €	17 365,00	3 198 €	+ 501 €
MOTREFF	-11 805 €	13 174,00	1 369 €	-11 761 €	13 773,00	2 012 €	+ 643 €
PLOUNEVEZEL	-18 405 €	24 424,00	6 019 €	-18 322 €	24 919,00	6 597 €	+ 578 €
POULLAOUEN	-35 877 €	25 164 €	- 10 713 €	-35 850 €	25 451,00	-10 399 €	+ 314 €
SAINTHERNIN	-13 149 €	15 008 €	1 859 €	-13 163 €	15 729,00	2 566 €	+ 707 €
<b>TOTAL Ensemble communal</b>	<b>-357 442 €</b>	<b>240 206 €</b>	<b>-117 236 €</b>	<b>-355 968 €</b>	<b>248 317 €</b>	<b>-107 651 €</b>	<b>- 9 585 €</b>
<b>Poher communauté</b>	<b>-269 858 €</b>	<b>-181 350 €</b>	<b>-88 508 €</b>	<b>-269 934 €</b>	<b>- 188 302 €</b>	<b>- 81 632 €</b>	<b>- 6 876 €</b>

2) *Répartition dérogatoire à la majorité des 2/3*

Ce mode de répartition s'effectue à partir de l'enveloppe de droit commun : Poher Communauté conserve le montant notifié et les Communes membres conservent le montant global.

La règle dans le cadre de cette répartition est de ne pas s'écarter de +/- 30% du montant de droit commun notifié et pondérer 3 critères définis par la loi : revenu par habitant, potentiel fiscal par habitant et potentiel financier par habitant.

En appliquant la pondération suivante :  
 Revenu par habitant : 30%  
 Potentiel fiscal/hab : 53%  
 Potentiel financier/hab : 17%

La répartition suivante peut être établie (par souci de simplicité, seuls les soldes apparaissent avec les écarts du droit commun 2017) :

Communes	Prélèvement dérogatoire multi-critères	Reversement dérogatoire multi-critères	SOLDE	Différence avec solde de droit commun
MOUSTOIR	- 12 159 €	11 951 €	- 207,13 €	<b>1 133,13 €</b>
PLEVIN	- 12 548 €	16 425 €	3 877,63 €	<b>1 425,37 €</b>
TREFFRIN	- 9 086 €	10 808 €	1 722,20 €	<b>1 720,80 €</b>
TREOGAN	- 1 570 €	2 479 €	909,05 €	<b>- 575,05 €</b>
CARHAIX	- 200 443 €	93 082 €	- 107 361,70 €	<b>14 483,30 €</b>
CLEDEN-POHER	- 21 457 €	20 081 €	- 1 375,42 €	<b>1 589,42 €</b>
KERGLOFF	- 15 782 €	16 191 €	408,94 €	<b>2 789,06 €</b>
MOTREFF	- 12 444 €	13 314 €	869,77 €	<b>1 142,23 €</b>
PLOUNEVEZEL	- 20 222 €	23 562 €	3 340,61 €	<b>3 256,39 €</b>
POULLAOUEN	- 36 560 €	25 071 €	- 11 488,98 €	<b>1 089,98 €</b>
SAINT HERNIN	- 13 697 €	15 351 €	1 654,03 €	<b>911,97 €</b>

### 3) Répartition dérogatoire « libre »

Afin d'obtenir cette répartition, il convient d'obtenir l'unanimité du Conseil communautaire (33 voix) **OU** si majorité des 2/3 du Conseil communautaire (22 voix), l'approbation des 11 Conseils municipaux des communes dans les deux mois qui suivent la délibération de Poher Communauté.

	Prélèvement	Reversement	Solde
Part EPCI (Poher communauté)	- 625 902 €	436 619 €	- 189 283 €
Part communes membres	0 €	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>- 625 902 €</b>	<b>436 619 €</b>	<b>- 189 283 €</b>

Ces trois propositions de répartition ont été présentées à la commission finances et au bureau communautaire le 23 juillet 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide de retenir la répartition de droit commun.**

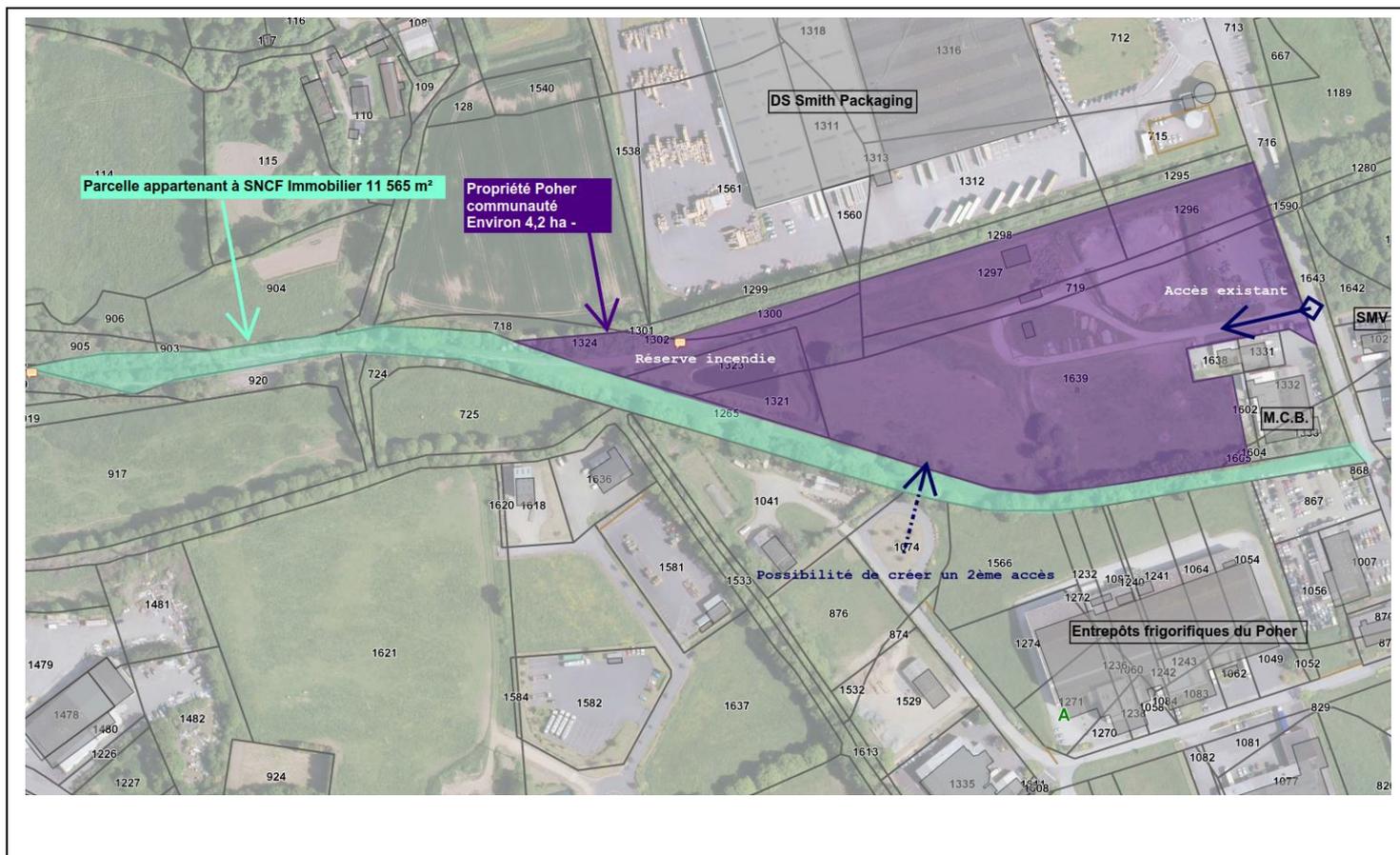
**M. Christian TROADEC souhaite, pour l'année prochaine, que Poher communauté réfléchisse à une répartition plus équitable.**

## 19. Parc d'activités de Kervoasdoué : acquisition de terrain

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Technicien référent : Céline KOUKOULSKY

Poher communauté au titre de sa compétence développement économique est gestionnaire du parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix.



SNCF Réseau est propriétaire d'un délaissé cadastré A 1265 d'une surface de 11 565m<sup>2</sup>.

Poher communauté est propriétaire des parcelles situées au Nord de cette dernière pour une surface de 4,2ha environ. Ces terrains sont commercialisables d'un seul tenant ou par division. Par ailleurs, une réserve incendie se situe sur ces parcelles.

L'acquisition de ce terrain présente plusieurs intérêts :

- La possibilité de créer un 2<sup>ème</sup> accès au Sud, par le giratoire existant
- Offrir des possibilités de division supplémentaire des 4,2ha dans une logique d'optimisation foncière et de gestion économe de l'espace
- Desservir la réserve incendie par le Sud, pour diminuer la distance entre la réserve et les entreprises installées sur la partie Sud-Est de la zone et ainsi améliorer la défense incendie de la zone.

Par courrier en date du 21 avril 2020, SNCF immobilier consent à céder le terrain susmentionné au prix de 5000€ HT, auquel se rajoutera la TVA, les frais d'actes et de géomètre qui seront à la charge de Poher communauté.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide :**

- D'acquérir auprès de SNCF Réseau de la parcelle A 1265 d'une surface de 11 565 m<sup>2</sup> au prix de 5000€ HT auquel se rajoutera la T.V.A., les frais d'actes et de géomètre qui seront à la charge de Poher communauté.
- D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir

## 20. Dispositif Pass commerce et artisanat – Nouveaux ajustements temporaires - Information

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Technicien référent : Céline KOUKOULSKY

Poher communauté, par délibération du 28 juin 2018, s'est engagée dans le dispositif Pass commerce et artisanat en partenariat avec la Région Bretagne.

Dès le début de la crise, la Région Bretagne en partenariat avec les collectivités ont mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en faveur des acteurs économiques. Des mesures d'assouplissements ont notamment été mises en œuvre dans le fonctionnement du dispositif partenarial Pass commerce Artisanat : possibilité d'un versement au bénéficiaire pouvant aller jusqu'à 90 % de l'aide, versement de la quote part régionale à l'EPCI au fil de l'eau et allongement de 3 mois de la durée de dépôt des dossiers.

Afin de tenir compte des circonstances actuelles et de faciliter la reprise d'activité des commerçants et des artisans, la Région a souhaité proposer de nouveaux ajustements temporaires. Ils ont été validés par la commission permanente du Conseil régional du 06 juillet.

Ces mesures sont applicables sur la période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2020 et portent sur :

- ⇒ **L'éligibilité de l'ensemble des travaux et des équipements liés à la réalisation d'aménagements extérieurs type terrasses, extensions temporaires ou durables, permettant d'augmenter la surface commerciale**, afin de faciliter la reprise économique des établissements et leur permettre de rouvrir dans le respect des consignes sanitaires tout en élargissant leur capacité d'accueil clientèle.
- ⇒ **La diminution du plancher d'investissements subventionnables** dans le cas général, **ramené de 6 000 € à 3 000 €**.
- ⇒ La possibilité pour un bénéficiaire de **déposer une nouvelle demande d'aide sans respect du délai de carence initial, dès lors que l'entreprise n'a pas bénéficié du montant plafond d'aide autorisé**.

Le bureau communautaire a été informé le 23 juillet 2020.

**Le conseil communautaire prend acte de ces ajustements.**

## 21. Projet de plateforme de mobilité du Pays COB mise en œuvre par l'association Wimoov et établissement à Carhaix

Rapporteur : Christian TROADEC

Technicien référent : Léna BOURHIS

Le Pays COB a engagé une réflexion quant à la création d'une « plateforme de mobilité » avec l'association Wimoov. Le projet de plateforme de mobilité émane des réflexions engagées par le groupe de travail « mobilité » lancé en 2017.

Pour de nombreux ménages, la faiblesse du revenu associée à un lieu de résidence excentré et une offre de transport public insuffisante génère des problèmes d'accès à l'emploi, aux services et aux loisirs. Une plateforme de mobilité est un levier pour faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale. Les plateformes de mobilité sont des structures qui proposent aux personnes ayant des difficultés de déplacement d'ordre physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes. La question de la mobilité y est évaluée dans sa globalité : information, diagnostic mobilité, formation à la mobilité, auto-école sociale, vélo-école, prêt de véhicules, location à bas prix, garage solidaire, micro-crédit, etc.

L'association Wimoov, dotée d'une expérience de plus de 20 ans, gère actuellement 27 plateformes de mobilité à l'échelle nationale. Un partenariat est en projet avec le Pays COB et l'association rencontre l'ensemble des EPCI qui constituent le Pays. Le point de départ du projet serait le Pôle Emploi à Carhaix, en tant que prescripteur. L'association souhaiterait s'implanter sur l'un des territoires, plutôt Carhaix, puis déployer des permanences sur les autres EPCI volontaires.

Wimoov est à la recherche des partenariats et de porteurs locaux de solutions matérielles. L'association indique qu'il faudra compter 3 mois environ entre une décision de lancement de projet et sa mise en œuvre. L'association estime pour l'accompagnement de 250 à 350 personnes, les moyens humains suivants : 1 conseiller en mobilité à temps plein ; 0,5 chargé de partenariat régional ; 0,5 assistant administratif ; 0,4 directrice régionale.

Il est prévu pour le financement de la 1<sup>ère</sup> année d'une plateforme mobilité en Pays COB :



wimoov

Liberté, égalité, mobilité!

## Emergence d'une plateforme d'éco-mobilité inclusive pays Centre Ouest Bretagne - 12 mois

6	-	CHARGES	2020	7	-	PRODUITS	2020
60	-	<b>ACHATS</b>	<b>9 724,73</b>	70	-	<b>VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	-
604	-	Achat d'études	-	706	-	Prestations de services	-
605	-	Equipement et travaux	-	708	-	Recettes des services	-
60612	-	Energie	366,08				
60614	-	Carburant	1 090,14	74	-	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>174 159,50</b>
60622	-	Produits d'entretien	-				
6063	-	Fournitures entretien / petit équipement	1 417,81	741	-	SUBVENTIONS EUROPE	-
60621	-	Matériel de prévention	6 500,00				
60624	-	Fournitures administratives	190,56				
6065	-	Alimentation	160,14				
6080	-	Autres matières et fournitures	-				
61	-	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>17 258,98</b>	742	-	SUBVENTIONS ETAT DIRECCTE BRETAGNE	25 000,00 25 000,00
611	-	Sous traitance	-				
6132	-	Location immobilière	7 286,69				
6135	-	Locations mobilières	5 565,78				
614	-	Charges locatives	280,00				
6152	-	Entretien et réparation locaux	1 418,98	743	-	SUBVENTIONS REGIONS	-
6155	-	Entretien et réparation matériel de transport	300,00				
6155	-	Entretien et réparation informatique	1 180,07				
616	-	Assurances	965,80				
6181	-	Colloques et documentation	139,36				
6184	-	Cotisations	122,31	744	-	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	-
62	-	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>19 487,48</b>				
621	-	Personnel extérieur	3 956,41				
622	-	Honoraires	1 539,70				
623	-	Impression et annonces	2 614,88				
624	-	Transport de biens	135,58	745	-	SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	10 000,00
6251	-	Frais de transport	3 764,34			EPCI 1	5 000,00
6256	-	Frais de mission	3 199,47			EPCI 2	5 000,00
6257	-	Réception	1 232,52				
6261	-	Affranchissements	91,22				
6262	-	Téléphone	1 080,33	746	-	SUBVENTIONS VILLES	-
627	-	Services bancaires	384,11				
628	-	Prestation comptable	1 488,91				
63	-	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>8 015,04</b>				
631	-	Taxe sur les salaires	6 929,03				
6313	-	Participation à la formation professionnelle	745,57	747	-	AUTRES SUBVENTIONS	139 159,50
633	-	Participation à l'effort de construction	340,45			Pôle Emploi	20 000,00
635	-	Autres taxes	-			CEE	119 159,50
64	-	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>103 043,89</b>				
641	-	Rémunération du personnel	75 654,46				
645	-	Charges sociales	22 909,58	75	-	AIDES A L'EMPLOI	-
647	-	Autres charges sociales	4 479,85	75	-	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
65	-	<b>CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>-</b>	76	-	PRODUITS FINANCIERS	-
66	-	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 280,30</b>	77	-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
67	-	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	78	-	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION	-
68	-	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>15 349,07</b>	79	-	TRANSFERT SUR CHARGES D'EXPLOITATION	-
6	-	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>174 159,50</b>	7	-	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>174 159,50</b>

Les financements principaux émaneront des CEE récupérés au niveau national (70% du financement), de la Direccte Bretagne (25 000 €) et du Pôle Emploi (20 000 €). Dans le plan de financement, un effort de participation estimé à 5 000 € par an serait demandé aux EPCI.

Le conventionnement avec les EPCI se fait à minima sur 1 année et plus confortablement sur 3 années.

L'épidémie de covid-19 et les élections municipales en suspens ont empêché l'organisation d'une commission transport au printemps aussi, il est proposé une présentation du projet par l'association en septembre.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix) :**

› **Se prononce favorablement sur le déploiement d'une plateforme de mobilité au niveau du Pays**

- › **Se prononce favorablement sur l'accueil de la plateforme à Carhaix (mise à disposition d'un bureau pour les permanences régulières de rendez-vous au sein de la maison des services au public, de salles de réunion pour des ateliers collectifs)**
- › **Donne un accord pour attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € par dans le cadre d'une convention annuelle renouvelable.**

## **22. Délégation d'attribution du conseil communautaire vers le bureau communautaire**

*Rapporteur : Christian TROADEC*

*Technicien référent : Bruno PIERRE*

Le conseil communautaire a approuvé des délégations d'attribution par délibération du 18 juillet 2020.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), décide de compléter cette délibération en précisant que le conseil communautaire délègue au bureau communautaire l'attribution des aides dans le cadre du dispositif Pass commerce et artisanat.**

## **23. Rapport d'activités 2019 de Poher communauté**

*Rapporteur : Christian TROADEC*

*Technicien référent : Bruno PIERRE*

Le Président de Poher communauté adresse chaque année avant le 30 septembre aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce rapport d'activité a été transmis aux conseillers communautaires par voie dématérialisée le 24 juillet 2020.

**Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2019 de Poher communauté.**

**Il sera transmis aux 11 communes membres pour présentation aux 11 conseils municipaux.**

## **24. Rapport d'activité du service SPANC 2019**

*Rapporteur : Didier GOUBIL*

*Technicien référent : Christelle LE BRONNEC*

### **BILAN D'ACTIVITE DU SPANC EN 2019**

Le nombre total de contrôles réalisés par le SPANC est de 555 contrôles comprenant :

- 36 contrôles de conception sur projet
- 43 contrôles de réalisation des travaux d'assainissement neufs
- 7 installations ont été contrôlées au titre du diagnostic de l'existant.
- 469 contrôles de bon fonctionnement dont 91 concernent la vente d'habitation

### **BILAN DU COMPTE ADMINSTRATIF EN 2019**

En section d'investissement, on constate un excédent de clôture de 10 676.28 €.

En section d'exploitation, on constate un déficit de 487.50 €.

Le bureau communautaire du 23 juillet 2020 a pris acte de ce rapport.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif tel que présenté en annexe.**

## 25. Rapport d'activité du service de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019

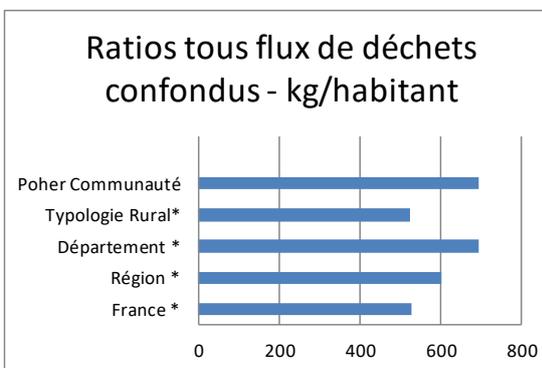
Rapporteur : Didier GOUBIL

Technicien référent : Christelle LE BRONNEC

### SYNTHESE DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES EN 2019

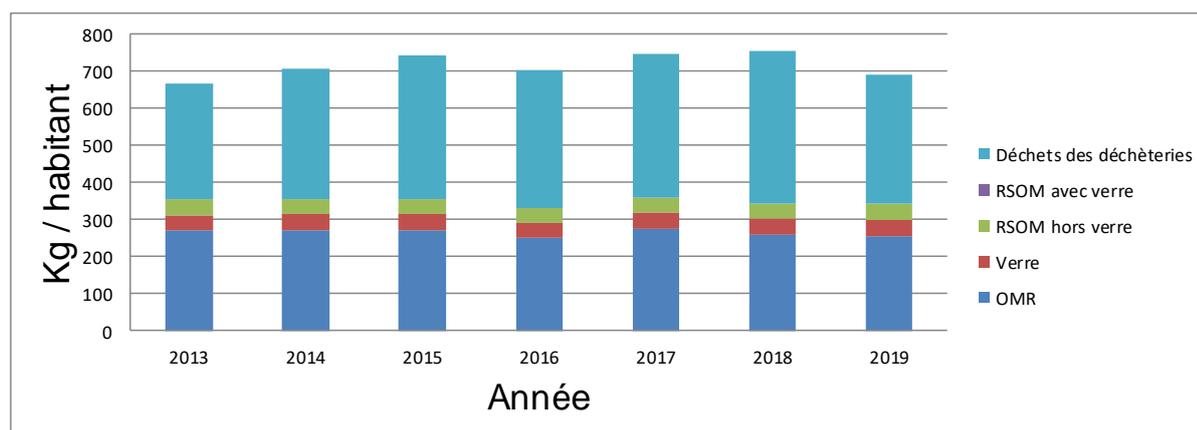
#### Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	257	4 205
RSOM hors verre	42	682
Verre	44	720
Déchets des déchèteries	348	5 708
Autres flux	5	98
<b>Tous flux</b>	<b>696</b>	<b>11 413</b>



(\*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

#### Evolution des quantités collectées de votre collectivité



Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

**La quantité de déchets ménagers et assimilés collectés sur Poher communauté est plus élevée que les valeurs de référence notamment au niveau départemental. Néanmoins le tonnage global sur 2019 a diminué, notamment grâce à la baisse des déchets collectés en déchèterie.**

On peut noter que le volume des ordures ménagères incinérées en 2019 a diminué : 4205 T en 2019 contre 4248T en 2018.

Bilan des matériaux recyclables collectés en 2019 :

Matériaux	Tonnage 2019	Tonnage 2018
<b>Cartons déchèterie</b>	179.16	186.78
<b>Journaux déchèterie</b>	31.12	27.22
<b>Sacs jaunes</b>	608.36	608.40
<b>Verre</b>	720	680

La quantité de déchets d'emballage ménagers recyclables triée est stable.

Le tonnage de verre collecté a légèrement augmenté.

**Le taux de refus en 2019 sur la production totale réalisée est de 9 % (rappel 2018 : 8%).**

## Zoom sur l'EXPERIMENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Le service met à jour un tableau de suivi des tonnages collectés d'OM et de sacs jaunes sur Poullaouen, afin de voir l'évolution au fur et à mesure que l'expérimentation se met en place.

Les bilans des tonnages de déchets collectés sur Poullaouen en 2019 :

- **Les tonnages OM collectés sur Poullaouen continuent à baisser : 132.29T au lieu de 179,46 T en 2018.**
- Les Tonnages TRI collectés sur Poullaouen = 41.9 tonnes. En ce qui concerne la collecte des sacs jaunes, les tonnages sont plutôt stables.

Depuis juillet 2019, le service a équipé l'ensemble de bennes de collecte d'un système de géolocalisation. Ce système permet :

- d'adapter le calibrage des tournées de collecte en fonction des besoins de service;
- d'améliorer la collecte de l'information au cours de la collecte (points noirs de collecte, mauvais tri, stationnements gênants ...);
- d'améliorer l'information auprès des usagers.

Suites à donner :

- **Poursuivre l'expérimentation en place** sur Poullaouen et **extension possible** sur d'autres communes (Motreff et Kergloff en 2020)
- Mettre en place des actions correctives si besoin :
  - Informer les usagers si bac trop plein, bac non conforme
  - Ajuster la dotation des bacs : changement de volume de bac si pas adapté
  - Résorption des points noirs de collecte par mise en place de points de rapprochements de bacs
  - Mise en place de points de rapprochement des bacs à étudier
- **Continuer à optimiser et améliorer le service en place**
- Valoriser les coûts du service de collecte
- Constituer le fichier des redevables sur l'ensemble du territoire
- Développer un **plan local de prévention des déchets**

## LES COÛTS DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### Coût\* en euro HT par habitant

\* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	59,8 €	46,0 €
RSOM hors verre	19,8 €	3,0 €
Verre	- 0,0 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	31,7 €	23,0 €
Autres flux	3,7 €	3,0 €
<b>Tous flux</b>	<b>115,0 €</b>	<b>76,0 €</b>

OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Les coûts aidés HT de gestion globale du service de collecte de Poher communauté sont supérieurs à la moyenne nationale (115 € contre 76€) car :

Les coûts des OMR/hab. sont supérieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré du fait de la fréquence de collecte assez élevée pour le milieu rural (C1/C2) et un ratio de collecte élevée par rapport à la moyenne du milieu considéré (257kg/hab contre 210 kg/hab.).

Les coûts élevés pour les recyclables secs hors verre (RSHV) en lien avec des coûts de pré collecte et collecté élevés.

Les coûts également importants à l'habitant en déchèteries avec une déchèterie supplémentaire à gérer et des quantités captées conséquentes (348 kg/hab.)

Les coûts pour le verre restent bas du fait de colonnes majoritairement amorties et d'un tarif de collecte en apport volontaire assez avantageux.

## LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le budget de collecte des ordures ménagères enregistre un résultat positif de 428 K€, cependant la section de fonctionnement est déficitaire de 31 K€. L'excédent de fonctionnement qui était de 40 K€ en 2018 et de 125 K€ en 2017, avait déjà diminué de plus de 50 % en 2018 par rapport à 2016. Cette année, le déficit n'évolue pas.

Le bureau communautaire du 23 juillet 2020 a pris acte de ce rapport.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire approuve le rapport ci-joint.**

**Christian TROADEC informe le conseil communautaire que la ville de Carhaix se porte candidate pour participer à l'expérimentation du déploiement de la redevance incitative en 2021.**

### 26. Délégations du Conseil communautaire au bureau communautaire – Information

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

<i>Décision de bureau</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Centre Aqualudique Plijadour- Réfection de la tour du toboggan	<b>23/07/20</b>	Lot n°01 : La carhaisienne de construction Lot n°02 : SAS Falher Lot n°03 : SARL OPI Lot n°04 : Rest Construction Lot n°05 : Disserbo & Fils Lot n°06 : SAS Kerveadou	26 400.00 € TTC 18 250.08 € TTC 30 600.00 € TTC 23 856.00 € TTC 5040.00 € TTC 20 880.00 € TTC
Travaux maison de l'enfance	<b>23/07/20</b>	approbation d'un avenant – lot n°1	4287.97 € HT
Pass commerce - Maçonnerie Queffelec	<b>23/07/20</b>	Acquisition de matériel	6 476,4 € HT
Réalisation d'un emprunt in fine	<b>23/07/20</b>	Réalisation d'un emprunt à court terme « in fine » pour financer des acquisitions de terrain. Budget annexe de Métairie Neuve.	1575 000€

Monsieur Christian TROADEC informe le conseil communautaire du calendrier prévisionnel des bureaux et conseils communautaires du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020 :

- Bureau communautaire : Mercredi 9 septembre à 18h
- Bureau communautaire : Jeudi 24 septembre à 18h
- **Conseil communautaire : Jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 18h**
- Bureau communautaire : jeudi 15 octobre
- Bureau communautaire : jeudi 29 octobre
- Bureau communautaire et commission finances (Débat d'orientation budgétaire) : Jeudi 12 novembre à 18h
- **Conseil communautaire (Débat d'orientation budgétaire) : Jeudi 19 novembre à 18h**
- Bureau communautaire et commission finances (budget 2021) : Jeudi 10 décembre à 18h
- **Conseil communautaire (budget 2021) : Jeudi 17 décembre à 18h**

**La séance est levée à 20h00**